COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAUZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

PÔLE DE LA MOBILITÉ
Direction des grands travaux et des investissements de déplacement

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 18 janvier 2013

N° **2013/0012**

LORMONT - Desserte du Parc de l'Ermitage - Déclaration de projet - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0943 en date du 17 décembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'ouvrir ce projet d'aménagement de voirie à la concertation préalable.

Par délibération n°2011/0569 en date du 23 septembre 2011, le dossier définitif du projet a été arrêté dans sa nature et ses caractéristiques essentielles.

L'objectif principal poursuivi est la desserte du Parc de l'Ermitage.

Le 22 décembre 2011, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné, par ordonnance, un commissaire enquêteur titulaire et un commissaire suppléant en vue de procéder à l'enquête publique du projet mentionné ci-dessus.

Ensuite, par arrêté n°2012/1523 en date du 04 septembre 2012 le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux a prescrit les modalités de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 24 septembre 2012 au mercredi 24 octobre 2012 inclus.

Le dossier accompagné d'un registre d'enquête dûment côté et paraphé, mis à la disposition du public à la mairie de Lormont et le site internet font état au total de 6 observations réparties comme suit :

- 4 observations sur le registre déposé à la Mairie de Lormont,
- 1 observation déposée sur le Site Internet de la Communauté urbaine de Bordeaux,
- 1 observation envoyée par courrier adressé au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, qui a satisfait aux règles d'affichage et de publicité, aucun avis défavorable au projet n'a été exprimé.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport contenant ses conclusions et avis au Président de la Communauté urbaine de Bordeaux par courriel en date du 12 novembre 2012.

Dans son rapport le commissaire enquêteur indique : « Il apparaît clairement que les questions et les observations du public dépassent largement le « périmètre » du dossier soumis à l'enquête publique ».
Dans ses conclusions et avis il précise : « Au vu du dossier soumis à l'enquête publique et après examen des réponses aux questions posées par le public, on peut estimer que le projet d'aménagement porté par la CUB répond à un véritable besoin et qu'il n'aura aucun impact négatif sur l'environnement ».

Il ressort de ses conclusions que le commissaire enquêteur, Monsieur Louis-Julien SOURD, a émis **un avis favorable** sans observation au projet, relatif à la desserte du Parc de l'Ermitage sur la commune de Lormont.

Il est donc nécessaire :

- de décrire l'opération soumise à enquête publique,
- d'exposer les motifs et considérations justifiant l'intérêt général du projet,
- de se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de ce projet d'aménagement de voirie.

1 – Description de l'opération soumise à l'enquête publique

L'aménagement de la desserte du parc de l'Ermitage se caractérise comme suit :
La création d'une voirie publique avec une raquette de retournement permettant la desserte depuis le quai Elisabeth Dupeyron,
La création d'un parking paysagé d'une capacité d'une quarantaine de places de stationnement.

2 – Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'intérêt général du projet

Cette opération permettra via une voirie publique avec raquette de retournement la desserte depuis le quai Elisabeth Dupeyron du parc public de l'Ermitage aménagé par la commune de Lormont, avec la création d'un parking paysagé d'une quarantaine de places de stationnement.
Elle permettra également la desserte d'équipements ouverts au public tels qu'autorisés par la Plan Local d'Urbanisme dans la zone N3 qui la conforte.

Dans ses conclusions, l'autorité environnementale de l'Etat indique : « les enjeux environnementaux et les impacts qui s'attachent aux travaux de voirie et de stationnement associé sont dans l'ensemble modestes. Ces travaux ne sont ni soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau ni à la procédure de dérogation pour la destruction exceptionnelle d'habitats d'espèces protégés et d'espèces protégées. Les mesures proposées sont jugées satisfaisantes ».

La finalité positive de cet aménagement de voirie est reconnue compte tenu des avantages et des impacts du projet.

Considérant le bon déroulement de la procédure préalable, l'avis favorable sans observation du commissaire enquêteur, le bilan avantage/inconvénient positif, le maître d'ouvrage confirme que ce projet d'aménagement de voirie présente un caractère d'intérêt général et d'utilité publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement notamment l'article L126-1;

VU la délibération n°2011/0569 en date du 23 septembre 2011, approuvant l'arrêt du dossier définitif dans sa nature et ses caractéristiques essentielles

VU la décision n°E11000310/33 en date du 22 décembre 2011 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant un commissaire enquêteur titulaire et un suppléant ;

VU l'arrêté n°2012/1523 du 04 septembre 2012, du Président de la Communauté urbaine de Bordeaux prescrivant l'enquête publique et les modalités de son organisation ;

VU le dossier d'enquête publique avec étude d'impact concernant la desserte du Parc de l'Ermitage. Ce dossier étant consultable à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement – service maîtrise d'ouvrage ;

VU le rapport, les conclusions et avis joints du commissaire enquêteur, en date du 12 novembre 2012 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aménagement de la Desserte du Parc de l'Ermitage ;

CONSIDERANT QU'il ressort que le bilan de ce projet s'avère très largement positif ;

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du document annexé portant sur les conclusions et avis favorable du commissaire enquêteur.

Article 2 : de confirmer que le projet d'aménagement de voirie concernant la Desserte du Parc de l'Ermitage présente un caractère d'intérêt général.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous actes nécessaires à l'exécution du projet de desserte du Parc de l'Ermitage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2013